

COMMUNE DE MALBOSC

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2016

L'an deux-mille-seize, le lundi 12 Septembre à 14 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune convoqué le 05 Septembre 2016, s'est réuni à la salle de la Mairie de MALBOSC, sous la présidence de Monsieur Michel PIALET, Maire

Présents : Michel PIALET, Evelyne AGNIEL, Christian MANIFACIER, Michel RISSE, Maud CLAVEL

Absents représentés : Paul KELLER (procuration à Evelyne AGNIEL),
Michel DURAND-GASSELIN (Procuration à Michel RISSE),
Chantal MEBREK (Procuration Maud CLAVEL).

Secrétaire de séance : Christian MANIFACIER

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 11 Juillet 2016.

Pas d'observations

Voté à l'unanimité des présents et conseillers représentés (8)

Délibération 2016-033: Budget annexe Point Multi-Services-Modification de la délibération n° 2014-068

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier la délibération 2014-068 du 12 Décembre 2014 créant le budget annexe du Point Multi-Services.

Lors de sa création il a été omis d'y inclure le logement social, il convient, de l'intégrer à ce budget.

Observations : Cette modification nous est demandée par les services fiscaux pour que nous puissions récupérer la TVA sur tous les travaux réalisés.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide l'intégration du logement social au budget annexe du Point Multi-Services

Voté à l'unanimité des présents et conseillers représentés (8)

Décision Modificative 2016-001 : Budget Eau –Agence de l'Eau- Redevance pollution

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts à la ligne permettant de payer la redevance à l'Agence de l'Eau sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'augmenter les crédits de la ligne 6378 de 700.00 Euros et propose de diminuer les crédits sur la ligne 61521 de la même somme.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote cette décision modificative du budget de fonctionnement.

Voté à l'unanimité des présents et conseillers représentés (8)

Délibération 2016-034: Licenciement de Madame Christine BRETON

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la fermeture de l'école publique de Malbosc il convient de prendre une délibération l'autorisant à procéder au licenciement de Mme Christine BRETON.

Observations : Monsieur le Maire a reçu Madame Breton pour un entretien préalable à son licenciement et elle lui a signifié ne pas vouloir être reclassée, durant la période de préavis elle sera affectée au bâtiment du groupe scolaire avec pour mission le rangement et le nettoyage des locaux.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mener à terme la procédure de licenciement de Madame BRETON.

Voté à l'unanimité des présents et conseillers représentés (8)

Délibération 2016-035 : Aménagement d'un arrêt de car

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la mise en place d'un service de ramassage scolaire il est nécessaire de créer un arrêt de car au carrefour de la voie communale de Malbosquet avec la route départementale 216 afin que ce service soit pérennisé.

Observations : Ce service de ramassage scolaire ne semble pas convenir aux parents d'élèves (4) du fait d'une trop grande amplitude horaire entre le départ et le retour pour les enfants. La commune va attendre de voir comment ce service fonctionne jusqu'aux vacances de Toussaint avant d'engager les travaux.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager les travaux nécessaires à la matérialisation de cet arrêt de car.

Voté à l'unanimité des présents et conseillers représentés (8)

Modification du temps de travail de Madame GERMA

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que comme la commune a engagé des démarches pour adhérer au Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes (SISPEC). Madame GERMA est en contrat à temps partiel avec la commune de St Paul le Jeune pour y occuper les mêmes fonctions qu'à Malbosc et de fait son temps de travail hebdomadaire pour la commune passe de 24 h à 13h.

Observations : Depuis le 01 septembre 2016 Madame GERMA travaille donc les mardi et jeudi pour la commune de Malbosc cette modification va faire l'objet d'un décret modificatif de son contrat de travail, à l'occasion de notre adhésion au SISPEC ce contrat sera revu à la baisse pour ne garder qu'une prestation au bénéfice de l'assainissement (une journée).

Bail de location du logement de l'école

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la fermeture de l'école publique, depuis le 01 septembre 2016 l'Education Nationale ne nous indemnise plus pour le logement de l'instituteur et que donc, suivant le souhait de M et Mme PERRET, il convient de contractualiser l'occupation du logement de l'école.

Observations : Depuis le 01 septembre 2016 un bail de location du logement situé au premier étage du bâtiment scolaire est effectif entre M et Mme PERRET et la commune de Malbosc avec un loyer mensuel de 450 .00 Euros, il n'a pas été fait d'état des lieux, un chauffe bain à gaz sera installé prochainement par la commune dans ce logement.

Questions diverses

Point Multi Service : Un point est fait par Monsieur le Maire sur ce dossier, une candidature orale pour la reprise du PMS est a été faite, le dossier formel du couple candidat est en cours d'élaboration par ces derniers, le moment venu le Conseil Municipal sera sollicité pour autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat.

Foire d'octobre : la foire aura lieu le dimanche 16 Octobre 2016, le thème retenu est : « la commune de Malbosc honore ses peintres » l'exposition des œuvres pourrait se faire soit à la salle des fêtes, soit dans l'église, la décision sera prise lors d'une prochaine réunion.

Les affiches pourraient être similaires à celles de l'année dernière, avec peut-être des couleurs différentes, Christian MANIFACIER prendra contact avec Chantal MEBREK pour avancer sur ce dossier.

Pour la restauration de midi la proposition d'assurer cette prestation sera faite aux gérants du camping, si cela ne les intéresse pas il sera fait appel au traiteur comme les années précédentes.

Renfort ponctuel au secrétariat : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a décidé d'un renfort ponctuel du secrétariat en la personne de Madame Yolande VIGOUROUX Attachée Administratif afin de solder au mieux le dossier du Point Multi-Service de manière à pouvoir toucher les aides et subventions au plus tôt. Ce renfort va également permettre d'assurer un complément de formation des deux agents en place par compagnonnage. Madame VIGOUROUX est présente en Mairie tous les lundis.

Nouveau Percepteur : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un nouveau percepteur a été nommé aux Vans, ce dernier vient en Mairie dans la matinée du mardi 13 septembre 2016.

Coupe de bois : L'entreprise EBE avait commencé à couper les bois brulés sur des parcelles privées contigus à celles communales coupées au printemps, un différend avec un habitant du hameau de sabuscles leur a fait interrompre ces travaux. Ils devraient reprendre prochainement.

Fin du Conseil Municipal à 16h 30